
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 février 2013 à 19 h
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement par intérim et secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA13 30 02 0001

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse Chantal Rouleau souhaite la bienvenue à ses collègues et aux citoyens présents et comme il s'agit du premier conseil de l'année 2013, elle en profite pour souhaiter une très bonne année.

Madame Rouleau informe les citoyens qu'à la suite des allégations de corruption en matière d'octroi de contrat, il y aura adoption d'une nouvelle politique de gestion contractuelle qui encadrera le lobbyisme dans l'arrondissement et des formations seront mises en place pour les élus et les employés, afin de favoriser l'intégrité en matière d'octroi de contrat public.

Madame Rouleau félicite ses collègues pour leurs nominations aux commissions permanentes, soit monsieur Gilles Déziel, membre à la commission sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la commission sur le transport et les travaux publics, madame Cindy Leclerc, membre à la commission sur le transport et les travaux publics et également à la commission de la présidence du conseil, madame Suzanne Décarie, présidente de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise, madame Caroline Bourgeois, vice-présidente de la commission de la présidence du conseil et membre de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise, monsieur Giovanni Rapanà, membre de la commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, monsieur Mario Blanchet, membre de la commission sur le développement économique et urbain et de l'habitation, ainsi que madame Rouleau elle-même, vice-présidente de la commission sur l'examen des contrats et présidente de la commission sur la culture, le patrimoine et les sports.

Madame Rouleau souhaite qu'une entente de collaboration soit conclue avec Vélo-Québec afin d'évaluer la sécurité aux abords des écoles de l'arrondissement et de favoriser le transport actif, et ce, à coût nul pour l'arrondissement.

Madame Rouleau annonce la motion soulignant le mois de l'histoire des Noirs qui sera présentée par madame Cindy Leclerc.

En terminant, **madame Rouleau** annonce la motion qui sera déposée relativement au déséquilibre de financement entre Montréal et les autres régions et sur la réduction de 30 % du fonds de développement régional. L'arrondissement demandera au ministre Gaudreault de maintenir le budget prévu pour 2013-2014 de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ Montréal) au niveau de 2012-2013.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 02 0002

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 février 2013 soit amendé afin d'ajouter les articles suivants :

- 12.04 relatif à une entente de collaboration avec Vélo Québec
- 15.02 relatif au « Mois de l'histoire des noirs »
- 15.03 relatif au budget du fonds de développement régional

ADOPTÉ

10.02

CA13 30 02 0003

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2012, de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2012 ainsi que le procès-verbal de correction du 13 décembre 2012.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Cindy Leclerc se présente pour son premier conseil dans le district de Pointe-aux-Trembles et se dit privilégiée de pouvoir représenter les citoyens de l'arrondissement. Elle remercie les citoyens de leur présence ce soir et de leurs commentaires.

Monsieur le conseiller Mario Blanchet informe les citoyens du programme Équité qui parraine les entreprises de l'arrondissement afin de favoriser la conciliation travail-étude auprès de leurs employés. Il informe les aidants naturels qu'ils peuvent recevoir de l'aide financière via la fondation Chagnon et invite les personnes intéressées à venir le voir pour les coordonnées.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà souligne qu'il siège pour la première fois au conseil d'arrondissement en tant que conseiller indépendant et demande à la mairesse d'apporter le dossier du réaménagement du boulevard Gouin au conseil municipal, car il considère la situation politique actuelle favorable pour l'avancée de ce dossier.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois souhaite bonne année 2013 aux personnes présentes et souligne les performances sportives des athlètes de l'arrondissement, notamment les sœurs Dufour-Lapointe et Mathieu Giroux.

Madame la conseillère Suzanne Décarie demande aux citoyens de continuer à payer leur compte de taxes malgré les événements en cours à la commission Charbonneau. Elle ajoute que l'arrondissement a tout fait pour que ces allégations voient le jour. Elle termine en disant que le meilleur moyen de protester est d'aller voter le 3 novembre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Dix citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Commentaire sur le déneigement des rues qui laisse passer une seule voiture au centre et qui est trop étroit pour le passage d'un camion de pompier.

Question relative aux organismes qui désirent être partenaires avec la Ville de Montréal et invitation au cocktail dinatoire du 12 mars de la Société pour la promotion des bienfaits de l'apprentissage de la musique (S.O.B.A.M.).

Commentaire sur l'augmentation du compte de taxes.

Requête demandant que le chargement de la neige sur la rue Oscar-Benoit se fasse en premier du côté où sont situés les condominiums puisque cela occasionne des problèmes de stationnement.

Commentaire sur les premiers répondants relativement à l'utilisation systématique du camion citerne qui consomme beaucoup d'essence.

Contestations du projet particulier PP-79, relatif à un projet de construction de condominiums sur le boulevard Gouin et dépôt d'une pétition.

Commentaire sur le décrochage scolaire.

Suggestion de souffler la neige sur certains terrains afin d'économiser des coûts de chargement et de dépôt de la neige.

Demande de suivi concernant la piste cyclable du boulevard Gouin, où des poteaux d'Hydro-Québec se trouvent au milieu de la piste.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Société pour la promotion des bienfaits de l'apprentissage de la musique (S.O.B.A.M.), dépôt de leur plan de commandite.

Dépôt d'une pétition relative au projet de résolution PP-79, relatif à un projet de construction de condominiums sur le boulevard Gouin.

CA13 30 02 0004

AUTORISATION - SIGNATURE - DOCUMENT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES- POINTE-AUX-TREMBLES ET HYDRO-QUÉBEC - AUTORISATION - RÉALISATION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UN TERRAIN APPARTENANT À HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'un document intitulé « Permission » entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur un terrain appartenant à Hydro-Québec.

ADOPTÉ

12.01 1132726001

CA13 30 02 0005

APPROBATION - ENTENTE INTERMUNICIPALE D'AIDE MUTUELLE LORS D'URGENCE ET/OU DE SINISTRE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver et de signer l'entente intermunicipale d'aide mutuelle lors d'urgence et/ou de sinistre à intervenir entre les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser madame Dany Barbeau, directrice d'arrondissement par intérim à signer l'entente, pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

DE transmettre une copie de la présente résolution aux arrondissements concernés, ainsi qu'à la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ

12.02 1134860004

CA13 30 02 0006

DÉPÔT - BILAN ANNUEL - ACTIVITÉS - OBJECTIFS FIXÉS - COMITÉ DE CIRCULATION - ANNÉE 2012

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du bilan annuel des activités en fonction des objectifs fixés du comité de circulation pour l'année 2012.

ADOPTÉ

12.03 1134860002

CA13 30 02 0007

MANDAT - MAIRESSE - DÉVELOPPEMENT ET NÉGOCIATION - VÉLO QUÉBEC - ENTENTE DE COLLABORATION - PROGRAMME « À PIED, À VÉLO VILLE ACTIVE - VOLET SCOLAIRE MON ÉCOLE »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement mandate la mairesse Chantal Rouleau pour développer et négocier avec l'organisme Vélo Québec une entente de collaboration permettant la réalisation du programme « *À pied, à vélo, ville active – Volet scolaire Mon école à pied, à vélo* » dans l'arrondissement, étant entendu que cette entente n'implique pas de coût pour l'arrondissement;

DE mandater la directrice d'arrondissement par intérim et la mairesse pour signer cette entente de collaboration.

ADOPTÉ

12.04

CA13 30 02 0008

MOTION - FÉLICITATIONS - DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que madame Marie-France Frigon a collaboré en tant que secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme dès la première année de son existence en 2002, et ce, jusqu'au mois de janvier 2013;

ATTENDU qu'elle a été une collaboratrice appréciée auprès des différents présidents, membres et collègues qui ont participé et qui participent actuellement aux travaux de ce comité;

ATTENDU que grâce à son travail constant la qualité des documents diffusés s'est améliorée au fil des années;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles félicite la directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, madame Marie-France Frigon pour l'excellent travail accompli auprès du Comité Consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉ

15.01

CA13 30 02 0009

DÉCLARATION – 22^E ÉDITION DU MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

ATTENDU que d'année en année, et ce depuis 1992 à la Ville de Montréal, le Mois de l'histoire des Noirs souligne la richesse et la diversité des communautés noires, ainsi que l'apport de celles-ci au développement de la métropole, autant au plan social, culturel qu'économique;

ATTENDU que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un évènement annuel important qui favorise le rapprochement avec l'ensemble des citoyens montréalais et québécois;

ATTENDU que l'édition 2013 du Mois de l'histoire des Noirs se déroule sur le thème, « Il est temps »;

ATTENDU que l'année 2013 marque le 50^e anniversaire du célèbre discours, « J'ai un rêve » prononcé par le révérend Martin Luther King devant le monument Lincoln, le 28 août 1963;

ATTENDU que le 31 janvier 2013, représente la journée officielle du lancement de la 22^e édition du Mois des Noirs;

ATTENDU que la communauté noire occupe une place importante et active au sein de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE rappeler aux montréalaises et aux montréalais l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses qui composent le tissu social de notre métropole, en vue d'une meilleure intégration de ces communautés à la dynamique sociale et économique de Montréal;

DE célébrer la 22^e édition du Mois des Noirs;

D'inviter l'ensemble des citoyens à participer aux nombreuses activités qui se déroulent tout au long du Mois de l'histoire des Noirs, soit du 1^{er} au 28 février 2013.

ADOPTÉ

15.02

CA13 30 02 0010

DEMANDE - MAMROT - MAINTIEN - BUDGET 2013-2014 - CRÉ DE MONTRÉAL - NIVEAU DE 2012-2013 - MISSION DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - POURSUITE - MISE EN OEUVRE DU PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE Montréal est un atout majeur et stratégique pour le développement du Québec, autant ici que sur le plan international;

ATTENDU QUE les entreprises montréalaises ont des fournisseurs dans toutes les régions du Québec et que par conséquent, une métropole forte, c'est un Québec fort;

ATTENDU QUE l'innovation et la créativité de Montréal sont reconnues sur la scène mondiale et procurent des retombées économiques majeures en emplois et en développement économique dans tout le Québec;

ATTENDU QUE la CRÉ de Montréal, ses 250 membres et ses 500 organismes partenaires, réalisent des actions concrètes essentielles pour la communauté montréalaise, comme par exemple:

- l'action ALLIÉS, qui assure l'intégration économique de personnes des communautés culturelles, la priorité convenue par un grand nombre d'organismes oeuvrant à l'intégration;
- l'action d'attraction et d'accueil d'étudiants étrangers, une priorité nationale et régionale très forte, reconnue par un très grand nombre d'organismes montréalais et québécois;
- l'action essentielle de promotion de l'éducation scientifique et des carrières scientifiques, que tous considèrent comme essentiel pour le développement économique, technologique et innovant de Montréal et du Québec;
- l'action de Leadership Montréal, qui forme, développe et place dans toutes sortes d'organisations des leaders de nouvelle génération issus des jeunes, des femmes et des communautés culturelles;
- l'action du Forum jeunesse de Montréal, qui représente les besoins des jeunes de 15 à 35 ans, dans toutes les décisions qui les concernent à tous les niveaux de gouvernement, et qui le fait en formant des jeunes à prendre position, à s'intéresser au bien commun et à entrer de plain-pied dans l'action et le service publics;
- l'action de Défi Climat, une immense campagne qui permet à des centaines d'entreprises et des milliers de citoyens montréalais d'agir concrètement sur le développement durable, la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU que le poids de la population montréalaise est sous-évalué dans la répartition du Fonds de développement régional du gouvernement du Québec, comme c'est d'ailleurs le cas dans un certain nombre d'autres programmes gouvernementaux touchant Montréal;

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'apprête à sabrer 30 % du budget du Fonds de développement régional de notre région, géré par la Conférence régionale des élus de Montréal, en partenariat avec 500 organisations oeuvrant en développement sur l'île;

ATTENDU que toute réduction du Fonds de développement régional mettrait en péril la mise en oeuvre du Plan quinquennal de développement de la région de Montréal et se traduirait par l'abandon d'actions structurantes et importantes pour le développement de Montréal, et par la fin d'appuis financiers à plusieurs organismes de notre milieu;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement demande formellement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, de maintenir le budget 2013-2014 de la CRÉ de Montréal à son niveau de 2012-2013, afin de lui assurer de pouvoir remplir sa mission de développement régional de façon efficace et de poursuivre la mise en oeuvre du Plan quinquennal de développement de la région de Montréal, et que copie de cette demande soit également transmise aux députés du territoire.

ADOPTÉ

15.03

CA13 30 02 0011

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - TRANSPORT LYON INC. - SERVICE DE COLLECTE ET D'ENTREPOSAGE D'EFFETS MOBILIERS DISPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE SUITE AUX PROCÉDURES D'ÉVICTION DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 12-12577

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 66 225,60 \$, taxes incluses, pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'éviction dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la compagnie Transport Lyon inc., au montant de 66 225,60 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation numéro 12-12577 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1120493015

CA13 30 02 0012

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - RATIFICATION - PROLONGATION - CONTRAT - 9176 7277 QUÉBEC INC. (GO CUBE.COM) - ENLÈVEMENT, TRANSPORT, ENTREPOSAGE, EXTERMINATION ET LA DESTRUCTION DES OBJETS ET EFFETS MOBILIERS DÉPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE LORS DE SAISIES OU DE PROCÉDURE D'EXPULSION DE DÉBITEURS SUR LE TERRITOIRE

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 650 \$ pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, l'extermination et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédure d'expulsion de débiteurs sur le territoire, et ce, jusqu'au 5 février 2013;

DE ratifier la prolongation du contrat, pour ce faire, à la compagnie 9176 7277 Québec inc. (Go Cube.com), pour un montant additionnel de 15 650 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1110493013

CA13 30 02 0013

AUTORISATION - SIGNATURE - MODIFICATION - ENTENTE - RÉOLUTION NUMÉRO CA11 30 12 0496 - LES CONSTRUCTIONS FÉDÉRALES INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - PHASE 7 - FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente visant à modifier l'entente signée et autorisée par la résolution CA11 30 12 0496, avec Les Constructions Fédérales inc., pour des travaux d'infrastructures dans le cadre de la phase 7 du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, à Rivière-des-Prairies.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement, madame Dany Barbeau, avocate à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

20.03 1134642002

CA13 30 02 0014

AUTORISATION - PAIEMENT - COÛT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - PARTIE 1 (TRAVAUX SOUTERRAINS) - PROJET - FAUBOURG POINTE DE L'ÎLE (CONTRE-ALLÉE DE LA RUE SHERBROOKE) - PROTOCOLE D'ENTENTE GROUPE CANNISANO INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal au Groupe Cammisano inc., promoteur du projet Faubourg Pointe de l'île (contre-allée Sherbrooke), d'une partie du coût des travaux d'infrastructures municipales de la partie 1, représentant un montant de 181 184 \$, incluant les taxes, représentant la contribution de la Ville prévue dans le protocole d'entente signé entre ce promoteur et la Ville de Montréal (CA11 30 11 0374), pour cette partie;

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 181 184 \$ au groupe Cammisano inc.;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.04 1134642001

CA13 30 02 0015

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER, NON RÉCURRENT - ANNÉE 2013 - APPROBATION - CONVENTION - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - PROJETS - L'ÉPAULE À LA ROUE - ATOUT-COEUR - ENTENTE ADMINISTRATIVE - GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2013-2015)

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent pour l'année 2013, totalisant la somme de 62 038 \$ au Centre de promotion communautaire Le phare inc. pour les projets « Épaule à la roue » pour la somme de 26 258\$ et « Atout-Cœur » pour la somme de 35 780 \$ dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015);

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.05 1123163006

CA13 30 02 0016

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER, NON RÉCURRENT - APPROBATION - CONVENTIONS - ENTENTE ADMINISTRATIVE - GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2013-2015) - ORGANISMES - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - PROJET « RÉUSSITE SCOLAIRE » - ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTRÉAL - PROJET « JE M'IMPLIQUE » - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - PROJET « FAMILLES EN ACTION »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 97 817 \$ pour la période de février à décembre 2013 dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales des alliances pour la solidarité (2013-2015) aux organismes suivants : Action secours vie d'espoir pour le projet « Réussite scolaire » pour la somme de 45 973 \$, Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal pour le projet « Je m'implique » pour la somme de 20 474 \$ et Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le projet « Familles en action » pour la somme de 31 370 \$;

D'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.06 1123163005

CA13 30 02 0017

ACCORD DE PRINCIPE - ENTENTE - VILLE DE MONTRÉAL ET LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA - RECONSTRUCTION - PASSAGE À NIVEAU - ÉLARGISSEMENT DES VOIES FERRÉES - PASSAGE DU TRAIN DE L'EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE donner un accord de principe relatif à l'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada concernant la reconstruction d'un passage à niveau à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Maurice-Duplessis en raison de l'élargissement des voies ferrées pour le passage du Train de l'Est.

ADOPTÉ

20.07 1132726003

CA13 30 02 0018

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les séances du 12 novembre et du 10 décembre 2012.

ADOPTÉ

30.01

CA13 30 02 0019

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 5 décembre 2012 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA13 30 02 0020

APPROBATION - MODIFICATIONS - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE - VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle décrites au dossier décisionnel;

D'approuver l'amendement adopté par le conseil municipal du 18 décembre 2012;

D'adopter la politique de gestion contractuelle avec les modifications et l'amendement ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

30.03 1134860003

CA13 30 02 0021

**AUTORISATION - DÉPENSE - RÉALISATION - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2013 -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 470 459,19 \$ pour la réalisation du « Programme de réfection routière 2013 » à être confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la directrice d'arrondissement par intérim à faire exécuter ces travaux en régie par les employés de la Ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1130493001

CA13 30 02 0022

**AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE PEINTURE - BASSINS - PISCINE
ET DE LA PATAUGEOIRE ST-GEORGES - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION DE
L'ARRONDISSEMENT - VIREMENT DE CRÉDIT**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 73 182,53 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de nettoyage et de peinture pour les bassins de la piscine et de la pataugeoire St-Georges;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 70 000 \$.

D'autoriser le virement des crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1132962001

CA13 30 02 0023

**AUTORISATION - VIREMENT - BUDGETS DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - DIRECTION DE LA
CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL VERS LES BUDGETS
DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA MÊME DIRECTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser le virement de crédit des contributions financières au montant de 1 408 \$ au compte des services professionnels.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1131346001

CA13 30 02 0024

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de novembre et décembre 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 28 octobre au 24 novembre et du 25 novembre au 31 décembre 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de novembre et décembre 2012 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de novembre et décembre 2012.

ADOPTÉ

30.07 1124230013

CA13 30 02 0025

ACCEPTATION - FOURNITURE DE SERVICE - CONSEIL MUNICIPAL - RÉALISATION - TRAVAUX NÉCESSAIRES SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER DE LA GARE DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'accepter la fourniture de service du conseil municipal visant à réaliser les travaux nécessaires sur le réseau routier local dans le cadre du développement du Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et à cette fin, de poser tout acte requis à la réalisation de ces travaux.

Cette offre de services consiste à :

- préparer les appels d'offres et octroyer les contrats pour la réalisation des travaux d'infrastructures;
- mandater le CSEM, Hydro-Québec, Gaz Métro et les autres compagnies d'utilités publiques pour réaliser les travaux nécessaires;
- exécuter la surveillance des travaux ou de déléguer cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- prendre la maîtrise d'oeuvre d'une partie ou de la totalité des travaux ou de déléguer cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- prendre en charge la gestion des impacts durant les travaux;

- de prendre toutes les autres décisions ou actions sur le réseau routier local nécessaires aux travaux de développement du Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles.

Le tout conditionnellement à l'approbation de ladite offre par le conseil municipal.

ADOPTÉ

30.08 1132726002

30.09 VACANT

CA13 30 02 0026

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - REGROUPEMENT JEUNESSE ACTION CANADIENNE - GALA DE RECONNAISSANCE

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse Action canadienne, en soutien à son gala de reconnaissance;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.10 1134860005

CA13 30 02 0027

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30050

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA13-30050 intitulé « Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale (R.R.V.M., c. D-6) ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1135270001

CA13 30 02 0028

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30051

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA13-30051 intitulé « Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1134395001

CA13 30 02 0029

ADOPTION - PREMIER PROJET - PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-80

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-80 intitulée « Projet particulier visant à autoriser les usages "établissement de jeux récréatifs" (défi-laser, mini-putt, structure de jeux) dans un nouvel établissement, de normaliser les activités des établissements existants et d'ajouter les usages "salle de réunion, salle de réception, salle de danse et salle de spectacles" et l'activité de café-terrasse » pour un bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 février 2013 à 18 h 30, au centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1130826001

CA13 30 02 0030

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-81

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-81 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment et d'un terrain à des fins commerciales de la classe d'usages commerciaux C.4 (commerce et service lourd), et la transformation du bâtiment situé au 11725, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le lot 1 510 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 février 2013 à 18 h 30, au centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1133469001

CA13 30 02 0031

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-63-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 23 janvier 2013 relativement à la résolution numéro PP-63-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-63 autorisant l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages « entreposage extérieur », « transport et distribution », « entrepôt » et « marchandise en gros » prévus au 10000 boulevard Maurice-Duplessis et au 11855 70e Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec).

ADOPTÉ

40.05

CA13 30 02 0032

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉSOLUTION
NUMÉRO PP-64-1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 23 janvier 2013 relativement à la résolution numéro PP-64-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-64 autorisant la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages « entreposage extérieur », « transport et distribution », « entrepôt » et « marchandise en gros » prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.06

CA13 30 02 0033

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉSOLUTION
NUMÉRO PP-79**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 23 janvier 2013 relativement à la résolution numéro PP-79 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 46 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 ».

ADOPTÉ

40.07 1123077002

CA13 30 02 0034

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT
NUMÉRO RCA09-Z01-017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 23 janvier 2013 relativement au règlement numéro RCA09-Z01-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à agrandir la zone 451 à même la zone 449 » - District de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.08

CA13 30 02 0035

ADOPTION - SECOND PROJET - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-79

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.09 1123077002

CA13 30 02 0036

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro RCA09-Z01-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à agrandir la zone 451 à même la zone 449 ».

ADOPTÉ

40.10 1123469054

CA13 30 02 0037

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-63-1

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT qu'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 décembre 2012 et l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-63-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-63 autorisant l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages " entreposage extérieur ", " transport et distribution ", " entrepôt " et " marchandise en gros " prévus au 10000 boulevard Maurice-Duplessis et au 11855 70^e Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec) ».

ADOPTÉ

40.11 1123469043

CA13 30 02 0038

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-64-1

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 décembre 2012 et l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-64-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-64 autorisant la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages " entreposage extérieur ", " transport et distribution ", " entrepôt " et " marchandise en gros " prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

ADOPTÉ

40.12 1123469044

CA13 30 02 0039

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E087**

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E087 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique ».

ADOPTÉ

40.13 1124230010

CA13 30 02 0040

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E088**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E088 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de la maison du citoyen ».

ADOPTÉ

40.14 1121502005

CA13 30 02 0041

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E089**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E089 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires autres que ceux prévus au Centre Rodrigue-Gilbert (0763) ».

ADOPTÉ

40.15 1121502007

CA13 30 02 0042

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E090**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E090 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de protection des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.16 1121502006

CA13 30 02 0043

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E091**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E091 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du Programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.17 1122726014

CA13 30 02 0044

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E093**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E093 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme d'amélioration des installations sportives extérieures ».

ADOPTÉ

40.18 1121502009

CA13 30 02 0045

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E094**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E094 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 090 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires - Centre Rodrigue-Gilbert ».

ADOPTÉ

40.19 1121502008

CA13 30 02 0046

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E096**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E096 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'acquisition de véhicules municipaux et équipements de travail dans le cadre du programme de remplacement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.20 1120493011

CA13 30 02 0047

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
RCA12-E098**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 17, 18 et 19 décembre 2012 du règlement d'emprunt numéro RCA12-E098 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies, de la rénovation de la bibliothèque Rivière-des-Prairies et de la réalisation de deux points de service bibliothèques ».

ADOPTÉ

40.21 1123179010

CA13 30 02 0048

APPUI - ARRONDISSEMENT D'ANJOU - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA 91 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'appuyer l'arrondissement d'Anjou concernant l'adoption de leur règlement numéro RCA 91 intitulé « Règlement numéro RCA 91 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils ».

ADOPTÉ

40.22 1134860001

CA13 30 02 0049

DÉROGATIONS MINEURES - 14205, RUE NOTRE-DAME EST - LOTS 5 073 966, 5 073 967 ET 5 073 968

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 décembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 91 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul arrière minimale d'une partie de l'agrandissement du bâtiment principal sur les lots 5 073 966, 5 073 967 et 5 073 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 14205, rue Notre-Dame Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies, le tout tel que présenté sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Steve Cloutier, minute 1207, en date du 4 décembre 2012, à savoir :

- Permettre une marge de recul arrière minimale de 9,82 mètres sur environ 10 % du mur arrière de l'agrandissement projeté, plutôt qu'une marge de recul arrière minimale de 10,50 mètres pour l'ensemble du bâtiment.

ADOPTÉ

40.23 1123469052

CA13 30 02 0050

PIIA - 10487, RUE THOMAS-PAINE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 janvier 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA06 30 11 0475, adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements apportées à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 381 041, situé au 10487, rue Thomas-Paine, dans le secteur de développement résidentiel du ruisseau Pinel, les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain, le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour ce projet sur le lot 4 381 041 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.24 1126088007

CA13 30 02 0051

PIIA - 12045 ET 12125, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 janvier 2013;

Il est

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article l'article 122 de la section 17 et de l'article 161 de la section 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visant à changer les portes d'accès avant et arrière et à réaménager les cours avant et arrière situés au 12045 et 12125, rue Notre-Dame Est pour ce projet sur le lot 1 093 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles.

DE ne pas donner suite à la modification proposée par le comité consultatif d'urbanisme, soit :

- l'aménagement d'une deuxième rampe d'accès pour personne handicapée à l'entrée ouest au bout du trottoir conduisant au boulevard Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

40.25 1136088002

CA13 30 02 0052

PIIA - 12915, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 janvier 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visés relativement à l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne sur poteau pour un commerce situé au 12915, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 641 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.26 1136088001

CA13 30 02 0053

PIIA - 3705-3715, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan pour l'installation de deux (2) enseignes sur un bâtiment situé aux 3705-3715, boulevard du Tricentenaire, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme « Les enseignes Robert Bertrand », en date du 7 novembre 2012, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 3 décembre 2012.

ADOPTÉ

40.27 1120826026

CA13 30 02 0054

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA13-(C-4.1)-001 - 12132, 15^E AVENUE

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA13-(C-4.1)-001, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées, de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur une distance de 14,5 mètres, face au 12132, 15^e Avenue ;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.28 1121537005

CA13 30 02 0055

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA13-(C-4.1)-002 - IMPLANTATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR AUTOBUS - LE BOULEVARD PERRAS - LIMITE OUEST

Considérant la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 31 octobre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-002, afin de :

- autoriser l'implantation d'une voie réservée pour autobus et taxis sur le boulevard Perras, de la limite ouest de l'arrondissement au boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine. Les heures d'opération seront de 6 h à 9 h en direction ouest et de 15 h 30 à 18 h 30 en direction est;
- autoriser des modifications à la programmation et aux équipements des feux de circulation sur le boulevard Perras, entre les boulevards Louis-Hippolyte-Lafontaine et Rivière-des-Prairies, afin de permettre aux autobus de partir avant les autres véhicules (feux de priorité pour autobus);
- modifier la réglementation de stationnement entre la limite ouest de l'arrondissement et le boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine en fonction des heures d'opération de la voie réservée, soit:

Sur le côté nord de la rue :

Implanter une nouvelle réglementation d'interdiction d'arrêter entre 6 h et 9 h;

Sur le côté sud de la rue :

Implanter une nouvelle réglementation d'interdiction d'arrêter entre 15 h 30 et 18 h 30;

- Conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.29 1125888016

CA13 30 02 0056

CIRCULATION - STATIONNEMENT - APAISEMENT DE LA CIRCULATION – 52^E AVENUE

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE reporter cette requête d'installation de dos d'âne, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.30 1135888001

40.31 VACANT

40.32 VACANT

40.33 VACANT

CA13 30 02 0057

CIRCULATION - STATIONNEMENT - APAISEMENT DE LA CIRCULATION – 52^E AVENUE

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 31 octobre 2012;

Afin de bien acheminer les conducteurs vers le stationnement du parc Clémentine-De La Rousselière et de bien indiquer que la 52^e Avenue est une rue sans issue;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et résolu :

DE mettre en place, sur la rue Notre-Dame et le boulevard De la Rousselière, une signalisation d'indication qui permettra aux conducteurs de prendre la prolongation du boulevard De la Rousselière, au sud de la rue Notre-Dame, pour se rendre au stationnement du parc;

DE mettre aux normes le panneau « impasse », situé sur le côté ouest de la 52^e Avenue et d'ajouter un deuxième panneau de ce type sur le côté est de la rue;

DE redresser le panneau « fin de chemin » au bout de la rue.

ADOPTÉ

40.30 1135888001

CA13 30 02 0058

ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - PERMANENCE D'EMPLOI - CRÉATION - POSTE PERMANENT - BUDGET 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu en vue de la permanence d'emploi, suite à la création d'un poste permanent au budget 2013, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1132700001

CA13 30 02 0059

AUTORISATION - DÉPÔT - BILAN ANNUEL 2012 - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides numéro 04-041;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'arrondissement de l'ordonnance visant l'application à l'arrondissement dudit règlement, et ce, en date du 26 mai 2004;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une ordonnance afin de permettre à madame Diane Labrecque, chef de la Division de l'horticulture et des parcs, à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou son représentant, d'autoriser l'application de pesticides conformément à l'article 27, alinéa 6 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041);

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'arrondissement de déposer un rapport annuel faisant état de l'application du règlement à l'égard de son territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE déposer au conseil municipal le bilan annuel 2012 de l'arrondissement relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.01 1130443001

CA13 30 02 0060

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 32

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement